

## Société Coopérative Intercommunale

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE  
DE MONS-BORINAGE****ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE****Séance du 29 juin 2023 à 10h****Procès-verbal**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin, en son siège social à Mons, Boulevard Kennedy 2, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Coopérative Intercommunale « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage », constituée le trente et un janvier mil neuf cent nonante suivant acte reçu par le notaire Franz VILAIN à Frameries et publié aux annexes du Moniteur Belge du neuf juin mil neuf cent nonante sous le numéro 900609-440, dont les statuts ont été modifiés par les Assemblées Générales Extraordinaires, dont la dernière s'est tenue ce 12 avril 2023 (Publication au Moniteur Belge du 24/04/2023, n° 23059682), par acte de Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons.

La séance est ouverte à 10h05 par Monsieur Samy KAYEMBE, Président.

Conformément à l'article 21 des statuts, Monsieur le Président désigne comme scrutateurs :

1. Barbara CROMBEZ
2. Marc BARVAIS

Le secrétaire est Stéphane OLIVIER, Directeur général.

La séance se déroule, en présence de Maître Christophe CAUCHIES, Notaire, ayant son siège rue de France 113 à 7080 Frameries.

La tenue de la présente Assemblée générale a été notifiée à tous les associés par courriel du dix-sept mai deux mil vingt-trois, contenant l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour. L'ensemble étant accompagné des documents y afférents, conformément à l'article 20 de nos statuts.

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00**

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCLETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



❖ Sont présents et ont délibéré les actionnaires d'indice 1 (communes) suivants :

Nom de l'actionnaire (Délégués présents)	Nombre d'actions (et classe d'action)				
	SECTEUR :	A	B	C	D
Ville de Mons (BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, KAYEMBE, Samy, OSIYER Brahim)		50.000 (A1P)	480.224 (B1P)	1 (C1P)	1 (D1P)
Commune de Frameries (CROMBEZ Barbara)		7.000 (A1P)	67.231 (B1P)	1 (C1P)	1 (D1P)
Ville de Saint – Ghislain (FOURMANOIT Fabrice)			100 (B1)		
Commune de Colfontaine (Didier GOLINVEAU, SCINTA Giuseppe)			100 (B1)		
Commune de Quaregnon (TORREKENS Alain)			1 (B1)		
Commune de Jurbise (CAULIER Guy, DESMET-CULQIN Brigitte)			1 (B1)		
<b>TOTAL PAR SECTEUR</b>		<b>57.000</b>	<b>547.657</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>604.661</b>		

❖ N'est pas présent et n'a pas délibéré, l'actionnaire d'indice 1 (commune) suivant, et n'est pas pris en compte pour le calcul des différents quorums de présence et de vote :

Nom de l'actionnaire (Délégués présents)	Nombre d'actions (et classe d'action)				
	SECTEUR :	A	B	C	D
Commune de Quévy			80 (B1)		
<b>TOTAL PAR SECTEUR</b>		<b>0</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>80</b>		

#### Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCRETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



- ❖ Sont présents et ont délibéré, les actionnaires d'indice 2 (autres personnes morales de droit public) suivants :

Nom de l'actionnaire (Délégués présents)	Nombre d'actions (et classe d'action)				
	SECTEUR :	A	B	C	D
C.P.A.S. de Mons (BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie)			156.643 (B2P)	4.671 (C2P)	
Province de Hainaut (SENECAUT Manuella)			63.627(B2P)		
<b>TOTAL PAR SECTEUR</b>		<b>0</b>	<b>220.270</b>	<b>4.671</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>224.941</b>			

- ❖ Sont présents, les actionnaires d'indice 3 (autres actionnaires) suivants :

Nom de l'actionnaire (Délégués présents)	Nombre d'actions (et classe d'action)				
	SECTEUR :	A	B	C	D
UMONS (DUBOIS Philippe)			1.000 (B3)		
Université Libre de Bruxelles (HOUGARDY Jean-Michel)			2.000 (B3)		
ETHIAS (PETRY Marcel)			200 (B3)		
<b>TOTAL PAR SECTEUR</b>		<b>0</b>	<b>3.200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3.200</b>			

#### Quorum de présences :

Sur les 604.741 actions d'indices 1 (communales), 604.661 sont présentes.

Sur les 829.682 actions d'indices 1 et 2 réunis (publiques), 829.602 sont présentes.

Sur les 3.200 actions d'indice 3 (autres), 3.200 sont présentes.

Sur les 57.000 actions « A », 57.000 sont présentes.

#### Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI-Giuseppe, SCINTA-Giuseppe, SOUMMAR-Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA-Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX-Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER-Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCRETTE-Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI-Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO-Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT-Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN-Franz, MONIER-Florence, RANOCHA-Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART-Nicolas, HUART Martine, MEURANT-Angélique, LENFANT-Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



**Sur les 832.882 actions totales du CHUPMB, 832.802 sont présentes.**

Sont donc présents, dans les actions portant les indices 1 et 2 d'une part et dans les actions portant l'indice 3 d'autre part, plus de la moitié des actions dans ces deux groupes (deux tiers s'il s'agit de délibérer sur une modification des statuts) et un cinquième des actions portant l'indice 1 (actions détenues par les Communes), conformément au prescrit de l'article 18 des statuts.

Selon l'Art 24 § 2 des statuts du CHUPMB, les décisions de l'Assemblée générale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des titulaires des actions relevant de l'indice 1.

Par dérogation à l'alinéa précédent, les décisions de l'Assemblée générale relatives exclusivement à un secteur déterminé ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées au niveau de la classe d'actions sectorielle concernée, la majorité des voix des titulaires des actions de la même classe sectorielle relevant de l'indice 1.

S'agissant des AG EXT.23-09 à AG EXT.23-15, qui ne concernent que le Secteur A, la composition de l'Assemblée générale sera établie conformément à l'article 18, § 3 des statuts.

S'agissant des autres points de l'ordre du jour, la composition de l'Assemblée sera établie conformément à l'article 18, § 2 des statuts, pour l'Intercommunale dans sa globalité.

Ces faits étant vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée conformément aux statuts de l'intercommunale et au Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00**

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCRETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



## Point soumis à l'approbation de l'ensemble des actionnaires du CHUPMB

### **AG EXT.23-08 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2023.**

- L'Assemblée générale extraordinaire approuve le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023.

#### Quorum global :

766.134	voix « POUR »
66.668	« ABSTENTIONS »
0 voix	« CONTRE »

#### Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

537.993	voix « POUR »
66.668	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

#### Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00

**Ville de Mons** : KAYEMBE Sammy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCLETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



## Points soumis à l'approbation des actionnaires du secteur A

<b>AG EXT.23-09</b>	<p><b>Formalités préalables à l'apport de branche d'activité de l'Intercommunale à forme de société Coopérative « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage » à la Société Coopérative de droit privé « NEW HELORA » établi conformément à l'article 12:93 du code des sociétés et de associations.</b></p> <p><b>a) Projet d'apport de branche d'activité établi conformément à l'article 12:93 du Code des sociétés et des associations, sous forme authentique, en date du 15 mai 2023.</b></p> <p><b>b) Rapport établi par le commissaire du CHUPMB, la société RSM INTERAUDIT, représentée par Mesdames Catherine Saey et Céline Arnaud, ayant pour objectif d'émettre une opinion quant à l'image fidèle de la situation comptable constitutive de la branche d'activité à apporter à la SC NEW HELORA, établi conformément à la norme ISA 805/2.</b></p>
---------------------	--

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

La première étape de l'intégration structurelle des hôpitaux généraux du CHUPMB et du PHJ consiste en l'apport par le CHUPMB à la SC NEW HELORA de la Branche d'Activité, conformément aux dispositions du CSA et, en ce qui concerne le CHUPMB, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Les organes d'administration de l'Entité Apporteuse (CHUPMB) et de l'Entité Bénéficiaire (SC NEW HELORA) ont établi en commun un projet d'apport de branche d'activité.

Le Conseil d'administration du CHUPMB du 15 mai 2023 a ainsi approuvé l'ensemble de la documentation se rapportant à l'apport de branche d'activité de l'Intercommunale à forme de Société Coopérative « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage » à la Société Coopérative de droit privé « NEW HELORA » établi conformément à l'article 12:93 du code des sociétés et de associations.

Celui-ci a été constaté par acte authentique et déposé au greffe du tribunal de l'entreprise le 16 mai 2023. Le dépôt contient l'ensemble de la documentation.

- L'Assemblée générale extraordinaire (Secteur A) prend acte des formalités préalables à l'apport de branche d'activité de l'Intercommunale à forme de société Coopérative « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage » à la Société Coopérative de droit privé « NEW HELORA » établi conformément à l'article 12:93 du code des sociétés et de associations.

### Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCRETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



- a) Projet d'apport de branche d'activité établi conformément à l'article 12:93 du Code des sociétés et des associations, sous forme authentique, en date du 15 mai 2023.
- b) Rapport établi par le commissaire du CHUPMB, la société RSM INTERAUDIT, représentée par Mesdames Catherine Saey et Céline Arnaud, ayant pour objectif d'émettre une opinion quant à l'image fidèle de la situation comptable constitutive de la branche d'activité à apporter à la SC NEW HELORA, établi conformément à la norme ISA 805/2.

Quorum sectoriel « A1 » (57.000):

50.719	voix « POUR »
6.281	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

**AG EXT.23-10 Décision de prise de participation de l'Intercommunale à forme de Société Coopérative « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage » dans la Société Coopérative de droit privé « NEW HELORA » en vertu de l'article L1512-5 du CDLD.**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

L'apport de branche d'activité du Secteur A à la SC NEW HELORA induira une prise de participation (de plus de 10%) du CHUPMB dans la SC NEW HELORA.

En vertu de l'article L1512-5 du CDLD, cela implique une décision de l'AG-Secteur A sur la prise de participation.

La SC NEW HELORA a été constituée par acte notarié du 10 mai 2023 et enregistrée sous le n° BE0801.643.533.

Les actionnaires fondateurs sont :

- L'association sans but lucratif « PÔLE HOSPITALIER JOLIMONT », ayant son siège à 7100 Haine-Saint-Paul, rue Ferrer, 159 et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0401.793.596 ;
- L'association sans but lucratif « HELORA », ayant son siège à 7000 Mons, boulevard Fulgence Masson, 5 et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0770.517.619 ;
- L'association sans but lucratif « UNITE JOLIMONT », ayant son siège à 7100 La Louvière, rue Ferrer, 159 et immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0748.968.276 ;

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00**

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCRETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



Chaque fondateur a souscrit à une action pour un montant de 500,00 euros. Le montant total des apports s'élève dès lors à 1.500,00 euros.

Le nouvel actionnaire apportant la Branche d'Activité est l'intercommunale « CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE », en abrégé « CHUPMB », société coopérative, ayant son siège à 7000 Mons, boulevard du Président Kennedy, 2 et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0440.868.364.

Conformément à l'article 7 des statuts de la Société, il revient à l'Assemblée générale de décider de l'émission de nouvelles actions.

Par rapport spécial, l'organe d'administration de la SC NEW HELORA propose en conséquence de valoriser la Branche d'Activité au montant de son actif net comptable à la date du 31 décembre 2022, soit 32.767.090,22 euros.

En rémunération de l'apport en nature de la Branche d'Activité, l'organe d'administration propose d'augmenter la rubrique « Apport hors capital » à concurrence d'un montant de 32.767.090,22 euros, pour la porter de mille cinq cents euros (1.500,00 €) à trente-deux millions sept cent soixante-huit mille cinq cent nonante euros et vingt-deux centimes (32.768.590,22 €).

En raison de l'apport de la Branche d'Activité, 65.534 nouvelles actions seront émises par la Société au profit du CHUPMB.

Le CA du CHUPMB du 15 mai 2023 qui a approuvé la prise de participation de la Société Coopérative Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage Secteur A dans la Société Coopérative « NEW HELORA » à soumettre à l'Assemblée générale en vertu de l'article L1512-5 du CDLD, a également procédé à la désignation de Monsieur Samy KAYEMBE et Madame Chantal BOCUHEZ pour représenter le CHUPMB dans les organes de la SC NEW HELORA, sous réserve de l'approbation par l'AG de la prise de participation.

- L'Assemblée générale extraordinaire (Secteur A) approuve la prise de participation de de l'Intercommunale à forme de Société Coopérative « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage » dans la Société Coopérative de droit privé « NEW HELORA ».

Quorum sectoriel « A1 » (57.000):

50.719	voix « POUR »
6.281	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00**

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCRETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général





**AG EXT.23-11** **Prise d'acte de la décision du Conseil d'administration du 15 mai 2023 de l'Intercommunale à forme de Société Coopérative « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage » de prise de participation, en vue d'en devenir membre, dans l'ASBL de droit privé « NEW HELORA ».**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

La seconde étape de cette intégration structurelle consiste en ce que la SC NEW HELORA sera ensuite transformée en association sans but lucratif, conformément au Titre 2 du Livre 14 du CSA.

Le Conseil d'administration du CHUPMB du 15 mai 2023 a décidé, à l'unanimité, de prendre participation, en vue de devenir membre, dans l'ASBL de droit privé « NEW HELORA ».

Ce même Conseil d'administration a, en outre, en vertu de l'article L1532-5 du CDLD, et dans un souci de sécurité juridique, rendu un avis conforme sur la transformation de la SC NEW HELORA en ASBL. Les conséquences comptables et patrimoniales de l'apport de la branche des activités hospitalières à « NEW HELORA » ont été approuvées par le CA du 12/04/2023.

- L'Assemblée générale extraordinaire (Secteur A) prend acte de la décision du Conseil d'administration du 15 mai 2023 de l'Intercommunale à forme de Société Coopérative « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage » de prise de participation, en vue d'en devenir membre, dans l'ASBL de droit privé « NEW HELORA ».

Quorum sectoriel « A1 » (57.000):

50.719	voix « POUR »
6.281	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCLETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



**AG EXT.23-12 Conformément au projet d'apport de branche d'activité et sous réserve de l'acceptation de l'apport par l'entité bénéficiaire, décision d'apport par l'Intercommunale à forme de SC « CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE », entité apporteuse, à la société coopérative de droit privé NEW HELORA, entité bénéficiaire, d'une branche d'activité au sens des articles 12:10 et 12:11 du CSA composée des actifs et passifs du Secteur A de l'entité apporteuse et relatifs à l'activité hospitalière du Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré.**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

L'Assemblée générale extraordinaire est appelée à décider de l'apport de branche d'activité sur base du projet d'apport de branche d'activité précité et ses annexes.

En vertu de l'article L1523-6. §2, Pour tous apports d'universalité ou de branche d'activités, les conseils communaux et, s'il échet, provinciaux doivent être mis en mesure d'en délibérer. En ce cas, l'intercommunale est tenue de communiquer le projet d'apport et le plan stratégique aux associés concomitamment à son dépôt auprès du greffe du tribunal de commerce ainsi que le rapport circonstancié établi conformément au Code des sociétés. Dans l'éventualité où une autorité de régulation existe, son avis est requis. §3 L'assemblée générale est seule compétente pour statuer sur les apports d'universalité ou de branche d'activités. §4 Nonobstant les dispositions du paragraphe 2, l'intercommunale joint à la convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'apport visé au paragraphe 2 tous les documents y relatifs.

- L'Assemblée générale extraordinaire (Secteur A), Conformément au projet d'apport de branche d'activité précité et sous réserve de l'acceptation de l'apport par l'entité bénéficiaire, approuve l'apport par l'Intercommunale à forme de SC « CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE », entité apporteuse, à la société coopérative de droit privé NEW HELORA, entité bénéficiaire, d'une branche d'activité au sens des articles 12:10 et 12:11 du CSA composée des actifs et passifs du Secteur A de l'entité apporteuse et relatifs à l'activité hospitalière du Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré.

Quorum sectoriel « A1 » (57.000):

50.719	voix « POUR »
6.281	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

#### Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCLETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



**AG EXT.23-13 Description de la branche d'activité apportée et détermination des conditions de l'apport.**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

Pour la description de la branche d'activité apportée et pour la détermination des conditions de l'apport, il est renvoyé au projet d'apport de branche d'activité et à ses annexes, ainsi qu'au rapport spécial, l'organe d'administration de la SC NEW HELORA.

- L'Assemblée générale extraordinaire (Secteur A) approuve la description de la branche d'activité apportée et la détermination des conditions de l'apport.

Quorum sectoriel « A1 » (57.000):

50.719	voix « POUR »
6.281	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

**AG EXT.23-14 Pouvoirs à l'organe d'administration pour l'exécution des décisions prises, y compris la rectification de toute erreur matérielle et l'accomplissement de toutes formalités généralement quelconques relatifs aux biens soumis à une publicité particulière.**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

- L'Assemblée générale extraordinaire (Secteur A) donne pouvoir à l'organe d'administration pour l'exécution des décisions prises, y compris la rectification de toute erreur matérielle et l'accomplissement de toutes formalités généralement quelconques relatifs aux biens soumis à une publicité particulière.

Quorum sectoriel « A1 » (57.000):

50.719	voix « POUR »
6.281	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00**

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCRETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



**AG EXT.23-15 Procuration pour les formalités, y compris la communication à l'autorité de tutelle des pièces utiles en exécution de l'article L3122-3, 2° du CDLD.**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

- L'Assemblée générale extraordinaire (Secteur A) donne procuration au Président pour les formalités, y compris la communication à l'autorité de tutelle des pièces utiles en exécution de l'article L3122-3, 2° du CDLD.

Quorum sectoriel « A1 » (57.000):

50.719	voix « POUR »
6.281	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

**Points soumis à l'approbation de l'ensemble des actionnaires du CHUPMB**

**AG EXT.23-16 Formalités préalables à la cession à titre gratuit de branche d'activité par l'Intercommunale à forme de SC « CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE », entité cédante, à l'Intercommunale à forme de SC LOGIPOLE, entité bénéficiaire établi conformément aux articles 12:103 et 12:93 du Code des sociétés et des associations, sous forme authentique, en date du 15 mai 2023.**

- Choix de la procédure prévue par les articles 12:93 à 12:95 et 12:97 à 12:100 du Code des sociétés et des associations.**
- Projet de cession à titre gratuit de branche d'activité établi conformément aux articles 12:103 et 12:93 du Code des sociétés et des associations, sous forme authentique, en date du 15 mai 2023.**
- Rapport établi par le commissaire du CHUPMB, la société RSM INTERAUDIT, représentée par Mesdames Catherine Saey et Céline Arnaud, ayant pour objectif d'émettre une opinion quant à l'image fidèle de la situation comptable constitutive de la branche d'activité à céder à la SC LOGIPOLE, établi conformément à la norme ISA 805/2.**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00**

**Ville de Mons :** KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine :** GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries :** CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise :** CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCLETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon :** BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain :** DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons :** BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut :** BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias :** PETRY Marcel, **ULB :** HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons :** DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



Cette cession à titre gratuit de branche d'activité a pour objet de procéder à la cession à titre gratuit des éléments du patrimoine actif et passif de l'Entité Cédante (SC CHUPMB), se rattachant à la branche d'activité dite « logistique » et plus amplement décrites ci-après. Les éléments du patrimoine actif et passif de cette branche d'activité seront cédés gratuitement à l'Entité Bénéficiaire (SC LOGIPOLE).

Le Conseil d'administration du CHUPMB du 15 mai 2023 a ainsi approuvé l'ensemble de la documentation se rapportant la cession à titre gratuit de branche d'activité de l'Intercommunale à forme de Société Coopérative « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage » à la Société Coopérative « LOGIPOLE ».

Celui-ci a été constaté par acte authentique et déposé au greffe du tribunal de l'entreprise le 16 mai 2023. Le dépôt contient l'ensemble de la documentation.

- L'Assemblée générale extraordinaire prend acte des formalités préalables à la cession à titre gratuit de branche d'activité par l'Intercommunale à forme de SC « CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE », entité cédante, à l'intercommunale à forme de SC LOGIPOLE, entité bénéficiaire établi conformément aux articles 12:103 et 12:93 du Code des sociétés et des associations, sous forme authentique, en date du 15 mai 2023.
- Choix de la procédure prévue par les articles 12:93 à 12:95 et 12:97 à 12:100 du Code des sociétés et des associations.
  - Projet de cession à titre gratuit de branche d'activité établi conformément aux articles 12:103 et 12:93 du Code des sociétés et des associations, sous forme authentique, en date du 15 mai 2023.
  - Rapport établi par le commissaire du CHUPMB, la société RSM INTERAUDIT, représentée par Mesdames Catherine Saey et Céline Arnaud, ayant pour objectif d'émettre une opinion quant à l'image fidèle de la situation comptable constitutive de la branche d'activité à céder à la SC LOGIPOLE, établi conformément à la norme ISA 805/2.

#### Quorum global :

766.134	voix « POUR »
66.668	« ABSTENTIONS »
0 voix	« CONTRE »

#### Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

537.993	voix « POUR »
66.668	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

#### Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00

**Ville de Mons :** KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine :** GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries :** CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise :** CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCLETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon :** BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain :** DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons :** BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut :** BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias :** PETRY Marcel, **ULB :** HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons :** DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



**AG EXT.23-17 Conformément au projet de cession à titre gratuit de branche d'activité précité et sous réserve de l'acceptation de la cession par l'entité bénéficiaire, décision de cession à titre gratuit par l'Intercommunale à forme de SC « CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE », entité cédante, à l'Intercommunale à forme de SC LOGIPOLE, entité bénéficiaire, d'une branche d'activité au sens des articles 12:10 et 12:11 du CSA composée des éléments du patrimoine actif et passif de l'entité cédante, se rattachant à la branche d'activité dite « LOGIPÔLE ».**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

L'Assemblée générale extraordinaire est appelée à décider de la cession à titre gratuit de branche d'activité sur base du projet d'apport de branche d'activité précité et ses annexes.

En vertu de l'article L1523-6. §2, Pour tous apports d'universalité ou de branche d'activités, les conseils communaux et, s'il échet, provinciaux doivent être mis en mesure d'en délibérer. En ce cas, l'intercommunale est tenue de communiquer le projet d'apport et le plan stratégique aux associés concomitamment à son dépôt auprès du greffe du tribunal de commerce ainsi que le rapport circonstancié établi conformément au Code des sociétés. Dans l'éventualité où une autorité de régulation existe, son avis est requis. §3 L'assemblée générale est seule compétente pour statuer sur les apports d'universalité ou de branche d'activités. §4 Nonobstant les dispositions du paragraphe 2, l'intercommunale joint à la convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'apport visé au paragraphe 2 tous les documents y relatifs.

- L'Assemblée générale extraordinaire, conformément au projet de cession à titre gratuit de branche d'activité précité et sous réserve de l'acceptation de la cession par l'entité bénéficiaire, décide de céder à titre gratuit par l'Intercommunale à forme de SC « CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE », entité cédante, à l'Intercommunale à forme de SC LOGIPOLE, entité bénéficiaire, d'une branche d'activité au sens des articles 12:10 et 12:11 du CSA composée des éléments du patrimoine actif et passif de l'entité cédante, se rattachant à la branche d'activité dite « LOGIPÔLE ».

Quorum global :

766.134	voix « POUR »
66.668	« ABSTENTIONS »
0 voix	« CONTRE »

#### Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00

**Ville de Mons :** KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine :** GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries :** CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise :** CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCLETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon :** BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain :** DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons :** BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut :** BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias :** PETRY Marcel, **ULB :** HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons :** DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

537.993	voix « POUR »
66.668	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

**AG EXT.23-18 Description de la branche d'activité cédée à titre gratuit et détermination des conditions de la cession.**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

Pour la description de la branche d'activité cédée à titre gratuit et pour la détermination des conditions de la cession, il est renvoyé au projet de cession et à ses annexes.

- L'Assemblée générale extraordinaire approuve la description de la branche d'activité cédée à titre gratuit et la détermination des conditions de l'apport.

Quorum global :

766.134	voix « POUR »
66.668	« ABSTENTIONS »
0 voix	« CONTRE »

Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

537.993	voix « POUR »
66.668	« ABSTENTIONS »
0	voix « CONTRE »

**AG EXT.23-19 Pouvoirs à l'organe d'administration pour l'exécution des décisions prises, y compris la rectification de toute erreur matérielle et l'accomplissement de toutes formalités généralement quelconques relatifs aux biens soumis à une publicité particulière.**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00**

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCLETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général



- L'Assemblée générale extraordinaire donne pouvoir à l'organe d'administration pour l'exécution des décisions prises, y compris la rectification de toute erreur matérielle et l'accomplissement de toutes formalités généralement quelconques relatifs aux biens soumis à une publicité particulière.

Quorum global :

766.134 voix « POUR »  
66.668 « ABSTENTIONS »  
0 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

537.993 voix « POUR »  
66.668 « ABSTENTIONS »  
0 voix « CONTRE »

**AG EXT.23-20 Procuration pour les formalités, y compris, au besoin, tous actes visés aux articles 4.143 et 4.161 du Code civil.**

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Christophe CAUCHIES.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

- L'Assemblée générale extraordinaire donne procuration au Président pour les formalités, y compris la communication à l'autorité de tutelle des pièces utiles en exécution de l'article L3122-3, 2° du CDLD.

Quorum global :

766.134 voix « POUR »  
66.668 « ABSTENTIONS »  
0 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

537.993 voix « POUR »  
66.668 « ABSTENTIONS »  
0 voix « CONTRE »

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00**

**Ville de Mons :** KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine :** GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries :** CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise :** CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCRETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon :** BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain :** DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons :** BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut :** BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias :** PETRY Marcel, **ULB :** HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons :** DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général





L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h45.

Le présent procès-verbal figure de la page AGE-2023/21 à la page AGE-2023/56.

**Stéphane OLIVIER**  
**Directeur Général**

**Samy KAYEMBE**  
**Président**

#### **Procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 10h00**

**Ville de Mons** : KAYEMBE Samy (Président du Conseil d'administration), ANDRE Yves, BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, OSIYER Brahim, **Commune de Colfontaine** : GOLINVEAU Didier, HERMAND Olivier, LIVOLSI Giuseppe, SCINTA Giuseppe, SOUMMAR Abdellatif, **Commune de Frameries** : CACCIAPAGLIA Giovanni, CROMBEZ Barbara, DUPONT Jean-Marc, HOGNE Maurane, RIFAUX Louis, **Commune de Jurbise** : CAULIER Guy, DECOSTER Christa, DESMET-CULQUIN Brigitte, MORCRETTE Caroline, ROBETTE-DELPUTTE Francine, **Commune de Quaregnon** : BAIL Claude, KABAKCI Nida, LEPINE Jean-Pierre, PANUNZIO Laura, TORREKENS Alain, **Ville de Saint-Ghislain** : DUMONT Luc, FOURMANOIT Fabrice, GOSSELIN Franz, MONIER Florence, RANOCHA Corinne, **CPAS de Mons** : BARONE Umberto, DIEU Marie-Claire, GHILAIN Eric, MAHY Frédérique, MEUNIER Marie, **Province de Hainaut** : BLANCHART Nicolas, HUART Martine, MEURANT Angélique, LENFANT Etienne, SENECAUT Manuella, **Ethias** : PETRY Marcel, **ULB** : HOUGARDY Jean-Michel, **U-Mons** : DUBOIS Philippe

Secrétaire : OLIVIER Stéphane, Directeur général

